

www.ferc.cgt.fr

LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0315 S 05498 Juin 2013 • N° 175



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Sommaire

2 > Droit de réponse

3 > Éditorial

4 > Enseignement privé

5 > Enseignement supérieur

6 > Formation professionnelle

8 > La Recherche

9 > Le Sup

10 > International FSM Tunis

12 > Conférence des Retraités

16 > PUB GNP

sommaire

www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr

DROIT DE RÉPONSE du Bureau National du SNTRS CGT pour publication dans " Le Lien "



Les SHS : domaine scientifique de second ordre ?

Il est consternant de lire dans Le Lien n°174 mars 2013 que la " *tendance générale à l'alignement de tous sur le statut actuel des enseignants-chercheurs* " serait acceptable " *notamment pour les SHS* ", et qu'elle serait " *gravement dommageable* " pour des domaines comme les sciences de la matière et de la technique.

Pourquoi aurait-on besoin de personnel affecté à plein temps à la recherche dans certains domaines et non dans d'autres ?

C'est précisément cela que **l'ensemble** de la communauté a combattu par le passé, en évitant le découpage en lamelles du CNRS.

Les missions de l'université et celles des organismes de recherche ne sont pas les mêmes. Pour être enseignée, la connaissance doit être mise à l'épreuve. Seuls des personnels affectés à plein temps à cela ont la disponibilité nécessaire.

Au CNRS sont produits les instruments de travail et l'information scientifique en général mis au service de la communauté. Particularité du CNRS, les unités mixtes internationales contribuent au rayonnement de la France (et de la francophonie) à l'étranger.

Les principales UMI qui subsistent sont en SHS.

La recherche en SHS, malgré l'impression d'une addition de projets individuels, se fait principalement **en équipe**, regroupe chercheurs et ITA ; la compétence et le savoir-faire de ces derniers les rend indispensables à la mise en œuvre des projets scientifiques.

Une comparaison entre les sections du comité national et celles du CNU montre qu'au CNRS l'interdisciplinarité est essentielle : des disciplines SHS et non SHS interagissent, des cultures scientifiques parfois éloignées se confrontent.

Aucun domaine ne peut se confiner à des " niches ", sous peine de compromettre son existence : pas de tri entre ce qui mériterait une attention particulière et le reste, à " abandonner " à l'université.

Nous souhaitons que des liens étroits se tissent entre recherche SHS au CNRS et à l'université, en renforçant les UMR, contre la politique actuelle de site et d'hyper concentration.

Continuons à nous battre ensemble pour un front continu de la connaissance.



Le Lien Nouveau tel. 01 55 82 76 12

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0315 S 05498

Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

Imprimerie : Rivet Presse Edition



Une rentrée placée sous le signe de l'offensive

À l'heure où vous lisez ces lignes, la deuxième conférence sociale organisée par le gouvernement est passée, les orientations pour les prochaines années en matière de démocratie sociale, d'emploi-formation, de conditions de travail, d'Europe sociale, de filières d'avenir et de services publics, de protection sociale et de retraites sont connues.

S'il n'est pas question, dans le cadre de cet éditorial de revenir sur l'ensemble de ces sujets, retenons tout de même que cette conférence s'est ouverte dans un contexte très différent de la précédente. Aux espoirs soulevés par la défaite de Sarkozy ne répond que la déception de voir se poursuivre des politiques contraintes par le pacte de stabilité européen, politiques qui reposent sur la nécessaire " baisse du coût du travail ", le dogme de la concurrence... et qui pourtant conduisent à la récession et à l'aggravation des conditions de vie de millions de personnes.

C'est pour exiger un changement de cap radical qui tourne le dos aux politiques d'austérité en France et en Europe que de nombreux secteurs d'activités - à l'instar des cheminots contre le projet de réforme du système ferroviaire - se sont mobilisés et que des journées d'action européennes se sont déroulées à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) tout au long du mois de juin.

Reste que cette conférence a été dominée par la prochaine réforme des retraites. Les principales pistes du projet de loi qui devrait être présenté fin septembre sont déjà tracées : allongement de la durée de cotisation, modification du calcul de la pension des fonctionnaires, désindexation de l'ensemble des pensions, baisse relative des pensions... toutes mesures qui correspondent aux souhaits du MEDEF mais qui sont fort éloignées des attentes des salariés, des retraités.

“Les différences d'approche entre organisations syndicales ne doivent pas empêcher la recherche de convergences ”

Sur ce sujet comme sur les autres, développement industriel et politiques publiques, reconnaissance des qualifications, augmentation des salaires et des pensions, financement de notre protection sociale... seules des mobilisations conséquentes permettront d'imposer des mesures favorables aux travailleurs.

Les différences d'approche entre organisations syndicales ne doivent pas empêcher la recherche de convergences sur nombre de sujets.

D'ailleurs, dès la rentrée de septembre, la Cgt s'engagera dans un processus de mobilisations notamment à travers la tenue de 4 grands meetings pour construire une journée d'action interprofessionnelle en lien avec la réforme des retraites entre autres.

► Par Richard Béraud

Lycée Horticole du Grand Blottereau (Nantes) : l'intégration... enfin !

Près de 3 ans après en avoir fait la demande, le Lycée Horticole du Grand Blottereau (établissement privé laïque sous contrat) intègre l'enseignement agricole public. Effective à la rentrée 2014, cette intégration qui se traduit par la fusion du Lycée Horticole avec le Lycée public Jules Rieffel devrait déboucher sur la mise en place d'un pôle vert de l'enseignement agricole pour la métropole nantaise.

L'enquête conduite dès 2008 sur la restructuration régionale des établissements de l'enseignement agricole met en évidence la complémentarité des formations dispensées tant au Lycée Horticole du Grand Blottereau qu'à Jules Rieffel.

Elle entraîne la mise en place d'un partenariat actif entre les deux établissements courant 2009, partenariat qui trouve son expression dans le vote d'une motion identique dans les deux lycées " *L'Assemblée Générale de l'Association gérant le Lycée Horticole lors de sa séance du 24 Juin 09 se prononce en faveur de la poursuite de rapprochement avec l'EPL Jules Rieffel. Le projet commun est à terme la mise en place d'un pôle vert de l'enseignement agricole pour la métropole nantaise à une date estimée à l'horizon 2011. Le Conseil d'Administration de Jules Rieffel a signé une déclaration identique* ".

Les personnels, avec leurs organisations syndicales, ont manifesté leur volonté de voir la fusion de ces deux établissements se réaliser. C'est donc une intersyndicale Cgt/Fsu élargie par la suite à la Cfdt qui exige du conseil d'administration du Lycée Horticole qu'il prononce sa sortie de la fédération Union nationale rurale d'éducation et de promotion (Unrep) (qui détient les postes d'enseignants) et réclame son intégration à l'enseignement public.

Malgré l'opposition de l'UNREP qui fait jouer ses réseaux auprès du ministère, l'Assemblée Générale de l'établissement vote la sortie du Lycée Horticole du Grand Blottereau de cette fédération... en juin 2010.

À cette date, les personnels et leurs organisations syndicales ont donc été entendus, mais rien n'aurait pu être engagé sans l'appui des collectivités territoriales que l'intersyndicale a convaincues notamment lors des réunions du comité de pilotage régional auxquelles elle participe. Mandatés par les conseils d'administration de leurs lycées, les personnels de l'intersyndicale ont pesé tout au long des débats pour que l'intégration du " Grand Blottereau " dans l'enseignement public s'accompagne de l'intégration sur place des personnels dans la fonction publique.

En Janvier 2011 la sortie de l'UNREP est actée et le projet prend une autre tournure. Les deux établissements mettent en œuvre une convention-cadre de partenariat.

Cette dernière montre très vite des limites et s'avère peu satisfaisante sur des domaines précis tels que la carte scolaire, la formation des enseignants, les frais de scolarité demandés aux familles au Lycée Le Grand Blottereau...

Cette convention aura malgré tout le mérite de démontrer aux responsables politiques réticents que la seule solution possible est la fusion et l'intégra-

tion, solution repoussée par le Ministre de l'époque (Bruno Le Maire) qui se refuse à contrecarrer les puissantes fédérations du privé.

Les élections présidentielles puis législatives créent de nouvelles conditions. Le nouveau Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll confirme que l'enseignement agricole est une priorité gouvernementale au même titre que l'éducation nationale.

En juin 2012, il donne son accord pour que le travail sur la fusion reprenne et que celle-ci soit effective à la rentrée 2014.

Si cette intégration a le mérite de s'inscrire dans une mission de développement, de renforcement du poids de l'enseignement agricole public dans le bassin nantais, assurant ainsi un véritable service public de formation pour une insertion professionnelle et sociale encore plus performante des futurs apprenants, elle démontre que la reconquête de l'enseignement privé par le public est possible.



Retour sur l'accord Vatican-Kouchner

Le 18 décembre 2008, un accord sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur était signé en catimini à Paris par Bernard Kouchner, alors ministre français des Affaires étrangères et européennes et par " Mgr " Dominique Mamberti, Secrétaire du Saint-Siège pour les Relations avec les États.

Cet accord signifiait la fin du monopole de l'État dans l'attribution des diplômes universitaires. Plusieurs organisations, dont la FERC CGT, s'insurgeaient alors, dans un silence médiatique assourdissant.

La reconnaissance du monopole de l'État dans l'attribution des diplômes universitaires est un des fondamentaux de la République. Dès 1880, à l'initiative de Paul Bert et Jules Ferry, la III^e République réservait l'attribution des titres universitaires aux seules universités publiques. En 1984, le Conseil d'État avait consacré le caractère constitutionnel du monopole d'État de l'attribution des grades universitaires. Dans son discours du Latran du 20 décembre 2007, Nicolas Sarkozy jugeait " dommageable " que les diplômes des universités catholiques ne soient pas reconnus par l'État français. L'élocution du président chanoine honoraire avait alors soulevé des volées de critiques. Mais le " dommage " est depuis bien réparé.

Dans un communiqué laconique, le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, prenait le soin de préciser que " cet accord a pour objet de reconnaître la valeur des grades et des diplômes canoniques (théologie, philosophie, droit canonique) ou profanes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholiques et reconnus par le Saint-Siège, et de faciliter les différents cursus universitaires ".

Curieusement, le quotidien La Croix indiquait que les discussions entre le

ministère de l'enseignement supérieur et la Congrégation pour l'éducation catholique n'auraient porté que sur les diplômes canoniques. La question des disciplines profanes aurait, elle, été introduite directement lors de la négociation de l'accord entre le Quai d'Orsay et l'État du Vatican, le 19 avril 2009.

La signature d'un tel accord appelle quelques questions essentielles : un ministre des Affaires étrangères avait-il la compétence pour gérer l'enseignement supérieur et se substituer à son ministre ? Un monarque étranger peut-il désigner les établissements universitaires français en capacité de délivrer des diplômes français ? N'y-t-il pas là une atteinte fondamentale à la laïcité de la République et de l'Université, seule habilitée pourtant à pouvoir délivrer les diplômes nationaux que sont les grades universitaires après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Le changement, c'est... la continuité.

" En France, le gouvernement a confirmé l'accord avec le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes délivrés par les universités catholiques ". Radio Vatican saluait ainsi l'accord passé entre le gouvernement de François Hollande et l'Église catholique, lors d'une rencontre du 21 février 2013 à Paris.

L'accord, conclu dans le cadre du Processus de Bologne, avait en effet été remis en cause en décembre 2012 par un rapport des Assises de l'Enseignement Supérieur remis au président de

la République et qui concluait par la nécessité de l'annulation.

Est-il nécessaire de rappeler que le PS, quand il était dans l'opposition, avait introduit un recours contre cet accord en conseil d'État, et qu'il avait manifesté vivement son opposition.

L'assemblée du contentieux, saisie par le PS mais aussi par des organisations syndicales et des associations, a rejeté le 9 juillet 2010 ces recours contre le décret du 16 avril 2009. Elle estimait que l'accord n'instituait pas un régime de reconnaissance automatique des diplômes " ecclésiastiques " et ne portait donc pas atteinte aux textes législatifs garantissant la laïcité.

Cependant, quatre ans après la signature de l'accord, dans la plus grande discrétion médiatique, un doctorat Éducation Carrièreologie et Éthique faisait son apparition à la Faculté Libre d'Angers, dite Université catholique de l'Ouest. Celui-ci est reconnu en vertu de " l'accord entre la République française et le Saint Siège sur la reconnaissance des grades et des diplômes de l'enseignement supérieur ".

Ainsi, un diplôme étranger, préparé dans un établissement d'enseignement supérieur privé français, normalement sous la tutelle académique de l'État, permet de contourner le monopole de la collation des diplômes par l'État et les principes de la laïcité.

La FERC CGT dénonce cette dérive inacceptable et exige l'annulation de l'accord Vatican-Kouchner.

Former pour qui pour quoi ?

Programmée pour la fin de l'année, la réforme de la formation professionnelle s'inscrit dans un ensemble de lois déjà votées, ou à venir, de réorganisation d'organismes de formation, de déréglementation du code du travail dans un contexte économique et social qui, aux yeux des politiques, justifie que la formation professionnelle, initiale et continue, soit avant tout un outil au service de l'emploi et de l'insertion sur le marché du travail. Elle s'inscrit également dans le " Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi " qui met en exergue : la création de 10 plateformes territoriales d'appui aux mutations, la mise en place d'un compte individuel de formation, l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs, l'embauche de jeunes en apprentissage dans les PME, le renforcement de la place des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel.

Quelles que soient la forme et la durée de son contrat de travail, le salarié peut se former en tout ou partie pendant le temps de travail. Le statut du salarié pendant la formation - rémunération, protection sociale, obligations à l'égard de l'employeur, mode de prise en charge des coûts de la formation - dépend du cadre juridique dans lequel il se trouve : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (CIF), droit individuel à la formation (DIF), validation des acquis de l'expérience (VAE), périodes de professionnalisation, etc.

Aujourd'hui, le gouvernement semble, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, s'engager sur un nouvel outil, le Compte individuel de formation qui pourrait se présenter selon deux axes : une formation initiale différée sous forme de capital d'heures, une réponse à la mobilité professionnelle choisie ou subie dans le cadre d'une évolution du DIF... au risque de se substituer aux dispositifs existants et notamment au CIF.

Cette politique s'accompagnerait d'une diminution de l'obligation légale (0,9 % de la masse salariale) des entreprises à la participation au développement de la formation. Or, une diminution de la formation des salariés s'accompagne-

rait d'une diminution de leurs compétences et donc, pour l'entreprise, de sa capacité à innover, de sa productivité et de sa compétitivité.

Ces orientations s'expliquent par la volonté du gouvernement de réorienter les fonds de la formation professionnelle vers des publics ciblés qui, au regard des mutations en cours vont relever des régions alors qu'une large partie de l'opinion publique désigne, comme les mieux à même de piloter la formation professionnelle, les branches professionnelles, devant l'Afpa, les régions et l'État.

Or c'est bien la région qui devrait être au cœur du nouveau dispositif comme le montre l'élargissement de ses compétences. Ainsi elle devrait s'adresser à tous les publics, y compris ceux qui relevaient jusqu'à présent de la compétence de l'État (Français établis hors de France, Français résidant dans les départements d'outre-mer, personnes placées sous main de justice, personnes handicapées). De même elle aurait en charge celles ayant quitté le système scolaire pour organiser les actions de lutte contre l'illettrisme en complément de la politique nationale.

La région coordonnerait et animerait le service public de l'orientation, l'État définissant au niveau national la politique d'orientation, la région en assu-

rant sa mise en œuvre hors des établissements scolaires, dans le cadre des centres d'information et d'orientation. Un Conseil national de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle (CNEOFF) verrait le jour de même qu'un Comité de coordination régionale de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle (CCREOFF) qui procéderait par concertation avec les collectivités territoriales concernées, Pôle emploi, les organismes consulaires et des représentants d'organismes de formation professionnelle, notamment l'Afpa. Enfin, la région deviendrait l'acheteur unique de formations collectives pour le compte des départements qui le souhaitent et de Pôle emploi. Elle acquerrait la possibilité d'habiliter des organismes pour la mise en œuvre d'actions de formation en direction de publics en difficulté.

Ces transferts de compétence ne garantissent en rien l'avenir des acteurs du service public de formation dès lors que la marchandisation de ce secteur n'est pas remise en cause.

La logique de l'appel d'offre dans laquelle se sont enfermées les régions, malgré les directives européennes qui permettent le subventionnement public de certaines actions de formation, conduit à la mise en concurrence de

ces acteurs publics (Afp, Greta, Cnam, services de formation continue des Universités) et fait peser de lourdes menaces sur l'avenir des établissements, de leurs salariés.

Car c'est bien cette logique de marché qui conduit à la multiplication des CDII, au développement de l'auto-entrepreneuriat, de la sous-traitance dans le secteur privé de la formation, qui représente 80 % de la formation professionnelle, pour répondre à la nécessaire (?) diminution des " charges d'exploitations " !

De son côté la formation professionnelle initiale, présentée comme un atout pour le redressement productif de la France et l'insertion professionnelle des jeunes - même si le ministère reconnaît l'augmentation du pourcentage des jeunes décrocheurs au cours des deux premières années du cursus de Bac Pro en 3 ans et le maintien à un taux élevé des jeunes sortant sans diplôme - est aussi contrainte de s'adapter aux besoins des territoires.

Ceci explique la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'ouverture et de fermeture des sections professionnelles initiales qui associe les branches professionnelles, la région et les autorités académiques représentantes de l'État.

Ces mesures s'accompagneraient notamment de la mise en place de campus des métiers (reprise des lycées des métiers) pôles d'excellence offrant une gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel spécifique. Ils devraient accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue, validation des acquis de l'expérience) et organiser des poursuites d'études supérieures (licences professionnelles, Bac -3 / Bac +3). Ces campus préserveraient la possibilité, pour l'État, de faire valoir son point de vue quant aux besoins qui peuvent découler des mutations économiques.

Elles s'accompagneraient d'un développement de l'apprentissage (aujourd'hui 20 % des jeunes en formation professionnelle initiale relèvent de ce cursus) favorisé par l'élargissement des compétences des régions en ce domaine : élaboration de contrats d'objectifs avec les autorités académiques, les organismes consulaires et les organisations représentatives d'employeurs et de salariés pour la mise en œuvre d'une politique correspondant aux besoins du territoire, décentralisation complète des centres de formation d'apprentis y compris ceux à recrutement national.

Dans ce cadre, les Chambres de Métiers et leurs CFA (8 000 agents sous statut consulaire) pourraient être régionalisés et pourraient à terme fusionner avec les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Pourtant, si le socle de l'apprentissage demeure les niveaux V et IV (74% des apprentis) c'est bien l'augmentation des niveaux supérieurs qui permet aux effectifs de l'apprentissage de se maintenir. Il est vrai que l'objectif affiché est de " doubler le nombre d'étudiants en alternance pour faciliter l'insertion professionnelle et démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur ", cette formule s'appuyant sur le présupposé que l'alternance faciliterait l'insertion professionnelle et démocratiserait l'accès aux cursus universitaires, ce que dénie le nombre de travaux du CEREQ. Reste que le développement de l'apprentissage devrait conduire à revoir, entre autre, son mode de financement, l'articulation voie scolaire et choix d'orientation en troisième.

Former pour qui, pour quoi ... la réponse ne peut se conjuguer aux seules attentes du patronat et des métiers en tension qui ne le seront peut être plus demain. Cela est d'autant plus vrai que les entreprises ont une responsabilité sociale et doivent donc former leurs salariés. On en est loin aujourd'hui.

La réponse à la diversité des besoins collectifs et individuels en formation, qualification, certification et orientation, nécessite de travailler sur les complémentarités des divers acteurs publics sans entrer dans des logiques de mutualisation qui répondent avant toute chose à des logiques d'économie de moyens. Ce travail sur les complémentarités nécessite d'établir des indicateurs d'utilité sociale des organismes et des formations pour vérifier que les politiques en territoire sont efficaces.



La nouvelle mission de transfert assignée à la recherche publique

La loi Fioraso sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche fixe une nouvelle mission aux laboratoires et aux personnels des organismes de recherche, comme à ceux des universités : développer le transfert économique, c'est-à-dire s'impliquer dans la commercialisation des produits et procédés issus de la recherche et créer éventuellement des entreprises pour cela. Il faut dire que l'amélioration de la compétitivité industrielle est une obsession pour les hommes politiques. Ils sont, pour la plupart, persuadés que les personnels de la recherche publique peuvent améliorer la compétitivité des entreprises en prenant en charge le transfert. C'est pourtant un rôle qui revient aux entreprises.

La mission de base des personnels des organismes, comme ceux des universités qui ont en même temps une mission d'enseignement, est de faire de la recherche et pas du commerce. Il est à craindre qu'ils fassent dorénavant moins de recherche sans devenir de bons commerçants. Il leur sera d'autant plus difficile de maintenir le niveau de la recherche fondamentale tout en faisant du transfert que le nombre de postes diminue ainsi que les crédits publics et que les personnels ne sont pas préparés à faire du transfert.

Pourtant, le gouvernement s'apprête à faire fonctionner le système de recherche de manière à ce que les équipes, notamment celles du CNRS, soient amenées à faire de plus en plus de transfert.

1) Pour le gouvernement, le CNRS doit rester une agence qui accompagne les choix faits par d'autres.

Le CNRS aura peu de moyens de mener une politique scientifique nationale propre. Ses crédits sont prévus à la baisse et il n'est pas prévu qu'il récupère l'évaluation des laboratoires.

Les équipes vont devoir continuer à chercher l'argent auprès de l'Agence Nationale de la Recherche, de l'Europe, des régions et des entreprises, partenaires qui veulent tous développer le transfert.

L'instance d'évaluation, que le gouvernement veut imposer pour succéder à l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, favorisera aussi le critère de l'innovation puisqu'elle ressemblera comme une sœur à l'agence précédente.

2) La politique de regroupement de laboratoires et d'infrastructures sur des sites sélectionnés, rendue incontournable pour le CNRS et les autres organismes de recherche, du fait de l'austérité, va favoriser le pilotage du système par les acteurs régionaux : métropoles, conseils régionaux, entreprises. Les regroupements régionaux recevront une partie du financement en liaison avec les projets régionaux tournés vers le développement économique immédiat.

3) Le Ministère a annoncé que les statuts des personnels des EPST vont être modifiés (discussion avec les syndicats prévue à l'automne), sans doute pour inciter notamment à ce que les personnels se tournent vers le transfert : critères d'évaluation adaptés, prime ? promotions ?

Cette transformation de nos missions s'accompagne d'une volonté affichée de spécialisation régionale.

L'Europe conditionne ses aides dans le cadre des subventions aux régions (FEDER) à une spécialisation dite " intelligente " de leur recherche (Smart specialisation stratégies).

Derrière, il y a la volonté de conditionner les aides aux " secteurs d'activités innovants à fort potentiel de croissance et à concentrer les efforts et les ressources sur ces domaines ou secteurs d'activités dont les retombées en termes d'innovation devront être mesurables et les applications attendues à moyen terme, en évitant une répartition diffuse des investissements ".

Le gouvernement a entériné ce choix et accepté de transférer la gestion des budgets FEDER aux régions. L'adaptation de la stratégie régionale de recherche et d'innovation aux exigences de la spécialisation intelligente est en route. Le CNRS questionne ses laboratoires, les universités sont sollicitées par les préfetures de région pour accélérer leurs réponses.

Dans le contexte de la loi Fioraso et de l'acte 3 de la décentralisation, cette nouvelle orientation de la politique européenne peut conduire à terme à la casse des organismes nationaux de recherche.

L'Europe des régions qui s'annonce sera celle de régions concurrentes se battant entre elles pour une meilleure attractivité.

Cette option est incompatible avec la conception de la CGT qui est celle d'un développement équilibré des territoires avec un enseignement supérieur et une recherche de haut niveau au service des populations et non des seules ambitions des industriels locaux.

Journée de réflexion FERC Sup sur les structures syndicales

Le 20 juin 2012, à l'attention de tous ses syndicats, la FERC Sup CGT a organisé une journée de réflexion sur l'adaptation de ses structures syndicales aux évolutions en cours, tant pour le champ professionnel que territorial, dans le cadre de la résolution n° 5 du 49^e congrès confédéral.

Cette journée avait pour objectif de faire le point sur l'évolution de l'organisation CGT des personnels (titulaires et non titulaires) des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, sur leur place dans le champ professionnel, dans la fédération ainsi que leur implication dans les territoires.

L'ancrage de cette réflexion a volontairement été situé dans une perspective historique.

Ainsi quatre anciens secrétaires généraux de l'organisation, Martine Farner, Marie-Claude Charrier, Guy Béguerie, Joël Hedde, ont été sollicités afin de faire part, en ce domaine, de leurs expériences respectives, y compris dans leurs dimensions subjectives.

Chacun(e) des intervenants a essayé d'indiquer à quelles questions et situa-

tions notre organisation a été confrontée pendant leurs mandats, comment les problèmes ont été résolus et dans quelles conditions : champs de syndicalisation, périmètre du syndicat, relations avec les autres organisations relevant de champs syndicaux communs ou connexes ; sans oublier les rapports et la place de l'organisation au sein de la Fédération et ses relations aux organisations auxquelles nous sommes affiliés, l'UGFF, l'UGICT.

Sans entrer dans le détail (un document FERC Sup est en préparation incluant les interventions et les débats) cette journée d'étude a permis de mettre en évidence plusieurs choses :

- la situation organisationnelle actuelle de la FERC Sup est le résultat de toute l'évolution historique de l'organisation et de son adaptation structurelle et politique, des choix qui ont été faits.

Sans la connaissance minimale de ces évolutions, il est impossible de comprendre le "où on en est actuellement".

- pas mal de jeunes militant(e)s n'ont (n'avaient) pas cette connaissance et cette journée a agi sur elles (eux) comme un véritable révélateur.

- les structures syndicales ne sont pas des organismes figés une fois pour toutes. Elles doivent évoluer en fonction de la nature des situations (taille, objectifs, composition, public, privé etc.

- au-delà des grandes lignes organisationnelles historiques (qui elles aussi peuvent évoluer) il n'y a pas de modèle figé, définitif imposable à toutes les organisations : une université n'est pas comparable à un lycée ou un collège.

De manière unanime il a été relevé l'aspect positif de cette journée de réflexion (malgré une participation des syndicats plutôt faible, insuffisante).



FORUM SOCIAL MONDIAL DE TUNIS

Un autre monde est possible !

La FERC était présente au FSM de Tunis

" *Un autre monde est possible* " : c'est sous ce slogan, revendicatif et porteur d'espoir et de colère, que s'est ouvert mardi 26 mars le 11^e Forum Social Mondial à Tunis.



Des centaines d'organisations du monde entier, des dizaines de milliers de participants (syndicalistes, militants associatifs ou d'ONG, altermondialistes - 62 000 participantes et participants, 4500 organisations de 128 pays) se sont réunis du 26 au 30 mars en Tunisie, deux ans après le début de la révolution et du printemps arabe.

Pour la seconde fois, consécutivement après celui de Dakar en février 2011, une délégation de la FERC, composée des Camarades Hervé Basire d'Educ'Action et Philippe Legrand, du SNEIP, représentait les positions de la CGT en terme d'éducation, de recherche et de Culture.

Il s'est tenu dans l'université El Manar, qui a joué un rôle important durant le printemps 2011.

C'est lors du FSM de Dakar que nous avons appris que Moubarak était chassé du Caire.

Deux ans plus tard, ce sont ceux qui ont fait démarrer un mouvement d'indignation dans le monde arabo-musulman qui organisaient le FSM ! Et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce fut une réussite.

De nombreuses délégations sont venues du monde arabe et la marche d'ouverture avec les altermondialistes venus de tous les coins de la Terre fût l'expression de la solidarité internationale. Nos deux Camarades ont battu le pavé de Tunis le mardi après-midi, au sein de la délégation CGT, côtoyant aussi bien le syndicat des jeunes diplômés Tunisiens au chômage que des représentantes des mouvements de Femmes revendiquant une juste égalité entre les hommes et les femmes. Cette marche se déroula dans un climat bon enfant sous les youyous d'une jeunesse joyeuse et combative, slogans et chants en alternance. L'Internationale en arabe, c'est surprenant mais c'est fort !

Ce Forum commença par l'assemblée des femmes : " **La révolution est en marche et le rempart à la contre-révolution, ce sont les femmes !** ".

De très nombreux séminaires se sont tenus sous la conduite de nos Camarades. Ces femmes ont dénoncé la féminisation de la pauvreté, les harcèlements et violences à leur encontre qui ont aussi comme objectif de les chasser de l'espace public. Elles se battent pour l'égalité, en Tunisie comme partout dans le monde. Leurs chants remplissent l'amphi et le partage du sensible donne le ton aux journées de débats qui vont suivre.

L'assemblée de convergence a décrit la situation : " Les peuples du monde entier subissent aujourd'hui l'aggravation d'une crise profonde du capitalisme dans laquelle ses agents, banques, entreprises transnationales, groupes de médias, institutions internationales et tous les gouvernements complices avec le néolibéralisme, cherchent à accroître leurs bénéfices au prix d'une politique interventionniste et néocolonialiste ".

1200 ateliers, débats, forums se sont succédés. Les jeunes volontaires tunisiens, au-delà de leur gentillesse, se sont mis au service du collectif pour que tout se passe pour le mieux.



Si les sujets concernant l'éducation, la recherche et la culture ont été plus nombreux qu'à Dakar, force est de constater que le constat est le même : partout, la volonté des dirigeants est de mettre ces champs au service du néolibéralisme, en cassant les services publics et en faisant la part belle à la privatisation de ces secteurs, afin qu'ils ne soient jugés que sur la seule notion de rentabilité !

L'intérêt de tels Forums n'est plus à démontrer : ils permettent de partager des initiatives, à l'instar des manifestations au Québec contre l'augmentation astronomique des droits d'inscription pour les étudiants, réduisant le savoir seulement à ceux qui peuvent se le permettre.

Ils favorisent l'émergence d'idées, de combats. Ils créent les conditions d'une accumulation des forces disponibles pour construire une conscience commune face aux bouleversements du monde par les politiques néolibérales et la nécessité de construire des fronts.

Le FSM est un signe fort !

Un signe fort est ainsi envoyé au monde, celui que les injustices ne peuvent perdurer sans que les peuples ne se soulèvent, s'insurgent pour mettre à bas ceux qui pensent être dépositaires de leur sort.



La tenue du FSM à Tunis fut un symbole. Ce fut la démonstration de la cohésion des sociétés civiles de tous les pays en un lieu où la démocratie est toujours à défendre et les droits encore à gagner.

Les militants présents à Tunis disposent dans leur pays d'une liberté d'expression plus ou moins permise et entendue.

Le FSM permet de faire entendre les voix de chacun et d'échanger, débattre, construire de nouveaux modèles de société, analyser les situations géopolitiques, défendre les droits humains, comme le droit à la migration ou au travail décent, à l'émancipation individuelle et collective, à la dignité.

La CGT mesure toute l'importance du FSM dans la dynamique des luttes démocratiques et de la nécessité de convergence entre mouvements syndicaux et autres forces militantes.

Notre délégation s'est donc rendue au FSM pour faire entendre et confronter nos positions et analyses syndicales dans un esprit de rassemblement.

Les différentes délégations CGT sont intervenues dans les ateliers concernant nos champs mais aussi sur la question des migrations, du renouveau syndical, du droit des femmes dans l'entreprise.

Des syndicalistes d'Afrique ont également été invités par la confédération à se joindre à la délégation qui s'est ainsi enrichie de la présence de camarades tchadiens, mauritaniens, ivoiriens et camerounais.

Le FSM illustre bien la nécessité de lutter contre tous les fatalismes et que, oui, un autre monde est possible !

Ce monde ne pourra être construit que par les peuples du monde entier.



Conférence de l'UFR... les retraités à l'offensive !

La 10^e conférence de l'UFR se tiendra les 12, 13 et 14 novembre 2013

Cette conférence qui a lieu 3 ans après celle de 2010 (assimilée à un congrès) est un moment particulier de débats, de confrontations, d'analyse pour une meilleure efficacité du travail de l'UFR. Celle-ci se déroulera selon un processus bien ancré maintenant depuis quelques années.

Cette conférence aura pour tâche, entre autres, d'établir des statuts qui sans doute manquent à notre UFR.

Mais au-delà, elle doit permettre à l'ensemble des retraités de la FERC de s'emparer des questions posées, des réponses apportées, de l'aide aux composantes si tant est qu'elles en aient besoin.

Améliorer son action pour plus de visibilité, surtout une meilleure prise en compte des aspirations des retraités.

Dans une situation qui se dégrade pour une population de plus en plus grande, une analyse qui ne fasse pas l'impasse sur les difficultés rencontrées aussi bien que sur les(des) avancées.

C'est à chacun(e) des lecteurs du Lien, en activité, proche de la retraite ou déjà retraité, que ces quelques lignes s'adressent : nous souhaitons vivement vous convaincre qu'il est utile, à la retraite, de rester syndiqué, que des retraités syndiqués CGT sont utiles à la CGT tout entière, et en retraite qu'une réflexion syndicale intergénérationnelle ne peut qu'enrichir la conception de la société que nous voulons pour tous, du plus jeune âge au grand âge.

Vous trouverez, ci-après, 3 thèmes de réflexion que les délégués retraités des composantes fédérales approfondiront lors cette Conférence.

Faire de l'allongement de la durée de la vie un véritable progrès social pour tous

Alors ? des nantis, des privilégiés les retraités qui, en temps de crise, prétendent réclamer une meilleure prise en compte de leurs besoins?

Le montant de la pension médiane est aujourd'hui de 1100 € (50% des retraités ont plus et 50% ont moins).

De plus pour les femmes c'est 38% de moins que pour les hommes. Par ailleurs, les retraités participent à la vie économique et sociale du pays.

Vivre sa retraite en bonne santé est une conquête sociale, une mesure du degré de notre civilisation, au même titre que la réduction du temps de travail et les congés payés... une conquête que le patronat et la finance ne digéreront jamais ... une conquête qu'il nous faut défendre " bec et ongles " comme toutes les autres conquêtes issues du programme du Conseil National de la Résistance, tous ensemble.

Deux conceptions de la société s'affrontent.

Pour les uns : on vit plus vieux et en bonne santé et c'est un scandale de ne plus travailler.

Il faudrait donc travailler et cotiser plus et plus longtemps, c'est la logique même des exploités.

Pour les autres, dont nous sommes, les progrès de toutes sortes doivent permettre au plus grand nombre de profiter d'une vie nouvelle à la retraite, une vie libre et décente, bien méritée.

Nous sommes loin du compte !

Depuis 1993, le niveau de vie des retraités a baissé de 20%, le taux de pauvreté s'est accru : 17% perçoivent moins de 600 € par mois, 14% renoncent à se soigner.

Pouvoir d'achat en baisse (retraites complémentaires ARCCO, AGIRC inférieure à l'augmentation des prix), fiscalité injuste, nouvelles taxes (0,3% pour le financement de l'aide à l'autonomie), coût de la vie en augmentation, les exigences revendicatives se déclinent sur le même refrain : nous voulons tout le contraire.

Oui, décidément, quand est convaincu de la nécessité de construire un rapport de force en faveur de notre choix de société, il faut travailler au renforcement de toutes les forces de la CGT, pour la reconquête et le développement des droits sociaux des retraités !



Quelle UFR, quelle structure ?

L'UFR étant l'organisation des retraités dans les différentes composantes de la FERC, il est apparu nécessaire aux membres du bureau d'avoir une vue sur son " utilité ", de " l'aide " à apporter aux retraités dans leur organisation, de son impact sur celles-ci à partir des réflexions que les membres de la commission exécutive peuvent avoir. Ceci dans une démarche d'amélioration de l'outil syndical.

Les retraités, dans les composantes, sont organisés selon des structures qu'ils souhaitent, à savoir soit dans leur section syndicale d'origine, soit dans des sections de retraités, sans omettre évidemment les UL, UD, et autres...

Dans le cadre d'une lutte d'ampleur où les retraités ne sont pas épargnés, pas plus que les actifs, ou la voie choisie n'est réfléchie qu'en termes d'économies à réaliser au nom du déficit à combler, il semble nécessaire de poursuivre sur la meilleure manière de créer les rapports de force indispensables, notamment parmi les retraités.

Les luttes à entreprendre nécessitent que les adhérents aient un ensemble d'informations qui leur permettent d'affiner leur argumentation au regard de la bataille idéologique qui s'aiguise. Ces informations sont de plusieurs natures :

D'une part, " **Ensemble** " que chaque adhérent est en droit de recevoir et envoyer par la confédération.

D'autre part, **le Lien**, outil fédéral avec des pages " retraités ". À raison de 4 numéros par an, celui-ci donne des textes de réflexion et d'appréhension de la politique.

Par ailleurs, des infos concernant la fédération ou l'activité confédérale, ainsi que pour certains des extraits de la presse quotidienne leur sont communiquées.

Au-delà de ces questions de communication, de quelles aides ont besoin les différentes sections de retraités ? De quels apports ? Quelles sont les études qui pourraient leur permettre d'investir le terrain propre aux retraités afin de contribuer aux avancées sociales ? Des débats au sein des sections sont-ils opportuns ?

N'oublions pas que l'évolution de nos luttes dépend des rapports de force que nous sommes capables de créer, c'est-à-dire d'organisations capables de fédérer nombre de citoyens passant à la retraite.

N'oublions pas, non plus, que la continuité syndicale passe par une meilleure approche des questions les concernant.

Afin de mettre entre les mains des composantes des informations "utiles" à leur développement, outre celles dont elles disposent, celles-ci reçoivent de l'UFR des éléments d'information. De tous ces éléments, et sans doute d'autres, notre conférence pourrait débattre pour permettre une avancée significative de nos forces organisées.



Place des retraités dans la CGT

La question de la place des retraités dans la CGT se pose avec d'autant plus d'acuité que le dernier congrès confédéral n'a pas, à notre avis, apporté de réponses satisfaisantes.

La non prise en compte des amendements sur la représentativité (1 Syndiqué 1 voix et non une 1/2 comme dans les statuts).

Le rejet de l'alignement des statuts confédéraux sur ceux de l'UCR concernant la cotisation ne sont pas de nature à nous rassurer.

Pourtant sans l'implication des retraités dans les UL (animation des stages de formation, permanences juridiques, voire même direction d'UL par manque de bras) devrait amener à s'interroger sur le retard pris dans ce domaine.

Si les retraités ne revendiquent pas et ne revendiqueront jamais de diriger un syndicat et encore moins la confédération, ce qui serait absurde, ils doivent trouver leur place, toute leur place, mais rien que leur place, dans une CGT qui considère qu'un syndiqué a les mêmes droits et les mêmes devoirs vis-à-vis de l'organisation, qu'il soit chômeur, à temps partiel ou retraité.

Comme le disait un camarade lors du 50^e congrès confédéral : " un retraité manifestant avec les actifs est-il un 1/2 manifestant ? Un retraité dirigeant un stage syndical est-il 1/2 organisateur ? "

Si au sein de notre fédération nous ne connaissons pas cette situation il n'empêche que tous nos syndicats ne sont pas dans la même situation.

Nous avons pu le constater lors de la préparation du dernier congrès confédéral où l'on n'a pu voir certaines composantes prendre des positions totalement contradictoires en présentant l'amendement des retraités tout en refusant de donner les voix retraités aux deux délégués de L'UFR.

Tout cela pour dire que si certains progrès ont été faits, nous sommes loin du compte et que la route sera longue avant que les retraités aient leur juste place dans la CGT.

La proposition de Bernard Thibault au dernier congrès est intéressante mais repousse au 51^e toute avancée au plan confédéral.

Nous avons donc à travailler pour convaincre que les retraités dans la CGT sont des militants et syndiqués à part entière et ne veulent plus être entièrement à part, même s'ils ne participent plus *stricto sensu* à la production de richesse et s'ils n'ont pas l'intention d'intervenir dans les décisions concernant les luttes à mener dans les entreprises et la forme que les actifs veulent leurs donner.



Continuité syndicale et renforcement

Le sujet est récurrent et l'on a l'impression de se répéter. En effet que ce soit lors de conférences, d'articles pour le lien, de lettres aux composantes, etc. ce sujet a été souvent et longuement abordé.

Si nous y revenons aujourd'hui une fois encore c'est que, pour notre UFR, et toute la CGT, le sujet revêt une importance capitale. Si nous voulons une CGT forte le premier effort est de tout mettre en œuvre pour ne pas perdre de syndiqués et en particulier ceux qui quittent leur emploi pour une retraite bien méritée.

Il est un fait que notre UFR a déjà fait un effort et certains syndicats ont progressé depuis notre dernière conférence. Est-ce suffisant ? Devons-nous nous satisfaire de ce résultat ? Mais au-delà de notre UFR c'est la CGT tout entière qui s'affaiblit lorsque nous laissons partir des syndiqués à la retraite sans leur avoir fait découvrir le syndicalisme retraités.

Pour réaliser une continuité syndicale que l'on voudrait voir devenir quasi automatique, il faut être ambitieux et donc volontariste.

Il serait souhaitable, compte tenu de la situation, de doubler nos réalisations actuelles. Cet objectif qui peut paraître inaccessible est malgré tout réaliste. En effet nous ne conservons pas 50% de nos syndiqués, essayons déjà d'atteindre ce chiffre, dans un premier temps.

Cela devient d'autant plus urgent qu'il y va de la représentation de la CGT comme défenseur des intérêts des retraités.

En effet que pèsent nos quelque 100 000 syndiqués parmi les 15 millions de retraités. Pour réaliser ces objectifs il nous faut mettre en place

des moyens d'action et en premier lieu vers nos composantes qui, pour des raisons diverses, n'ont pas pris conscience de l'importance de maintenir les retraités syndiqués dans l'organisation.

Nous pouvons, par exemple, prendre la décision de rencontrer les directions de ces syndicats pour les aider à mettre en place des structures spécifiques Retraités lorsqu'il n'y en a pas. Par ailleurs, il peut être décidé la construction d'outils de communication en direction des syndiqués retraitables etc.



Le renforcement :

Supposons que nous avons réussi à atteindre nos objectifs quant à la continuité syndicale, devons-nous pour autant laisser sur le bord de la route les autres retraités. Évidemment non, notre effort de syndicalisation des retraités ne doit pas s'arrêter au maintien dans les effectifs de la majorité des syndiqués partant en retraite.

L'on pourrait penser que ce rôle est plutôt dévolu aux organisations locales. Si les UL et UD ont une responsabilité importante dans ce domaine, nous ne pouvons nous défausser de la nôtre. Le renforcement ne peut être laissé au seul territorial, le professionnel doit aussi s'investir.



Impressions croisées

Les choses se sont un peu décantées, la vie continue mais, des semaines après notre retour, je suis encore sous le coup de l'admiration pour mon premier confédéral ! il vient après de nombreux autres mais rien ne m'avait préparée à cela : devant la salle immense et ces centaines de militants venus porter la voix de leurs camarades, **on sent la force de notre CGT** d'une façon très différente de tous les autres congrès. Tout est immense, l'organisation matérielle pour laquelle il faut féliciter nos camarades de l'UD 31, les à-côtés -hommage à notre camarade Georges Séguy dont parlera André et inauguration de la plaque qui désormais rappelle le " congrès de l'unité " de 1936-, l'animation de la salle, les nombreux exposants (militants ou commerciaux), sans parler de la restauration...

Tout au long du Congrès, on sentait une véritable ferveur, que ce soit des délégué(e)s des services sociaux, très présents, des menacés de l'industrie qui nous rappelaient la situation catastrophique de pans entiers de ces secteurs.

Des discours, d'abord celui de T. LePaon, qui traçait des perspectives, puis des différents invités. J'insiste sur l'importance du rapport financier qui venait à l'appui de la ligne de l'UCR sur **la question des cotisations des retraités**. Ce rapport pointait la très bonne situation financière de notre confédération dont les cotisations assurent 73 % des recettes, le reste provenant de subventions, contributions et publicité. De plus, des réserves assurent pour 2 ans le fonctionnement donc notre indépendance en cas de problèmes. Avant le congrès, avait eu lieu une **journée internationale** à laquelle avait participé une centaine de délégués représentant plus de 80 organisations syndicales venues de 70 pays : le thème en était " **la démocratie syndicale, un processus toujours à reconstruire** " qui soulignait le " prestige international " de la CGT auprès de ses homologues du monde entier.

Après l'émerveillement, la raison : il semble que la plupart des décisions sont prises avant ou en marge du congrès : nous avons, certes, les rapports imprimés dans Le Peuple, et les réunions des Commissions des amendements, mais ce qui s'est passé pour les amendements des retraités est la preuve qu'il y a eu un " bug " en ce qui nous concerne.

► Catherine LEFEBVRE

Une impression d'abord de **force, de grande force, de beaucoup de diversité, beaucoup de militant(e)s, beaucoup de jeunes...** venant de différents secteurs et cela s'entendait notamment dans les discussions saisies au vol d'une part dans les contenus et d'autre part dans les accents de régions différentes. **Oui le Congrès Confédéral représente bien tout le monde du travail de notre pays**, et puis se retrouver au milieu de la délégation de la Fédération, découvrir des camarades qui militent autant que nous et que l'on ne connaît pourtant pas ou très furtivement. Cela fait du bien aussi de voir toute cette énergie que l'on sent en partie contenue mais prête à montrer toute sa force à n'importe quel moment.

Et puis le passé combatif ressurgit avec **Georges Séguy**, un peu affaibli physiquement mais toujours plein de verve dans ses interventions dans la salle de la réunification CGT-CGTU de 1936 (**grande émotion de savoir que l'on se trouve dans l'endroit où s'est déroulé le Congrès de la réunification**). Georges Séguy a fait sourire et rire la salle dans des évocations de l'activité de la CGT et de son activité de secrétaire général. Il n'a rien perdu de son enthousiasme et de sa combativité, très rafraichissant pour tous, une belle leçon de militantisme.

Les très nombreuses interventions des délégué(e)s montrent une telle diversité combative que l'on se demande parfois si l'on sera à la hauteur dans nos actions, mais on voit bien après réflexion que l'on s'inscrit dans la droite ligne de toutes ces interventions de lutte, de tous ces combats. Même lorsqu'on lutte dans notre secteur, même lorsque des délégué(e)s de la Fédération interviennent on voit bien que l'on constitue une partie d'un combat plus général, cela concerne bien tous les salariés, et puis les propositions de **modifications statutaires** arrivent en discussion. Comme nous étions mandatés sur ce sujet il nous fallait intervenir logiquement. Mais le fait de voir que **les amendements concernant les voix des retraité(e)s au Congrès avaient disparu** littéralement n'était pas fait pour nous calmer. Je me décidais à en parler fortement lorsque j'aurais la parole au Congrès. Lors de mon intervention j'étais intérieurement outré de voir **un écart pareil entre l'analyse fine et sérieuse du document d'orientation concernant les retraités** actuellement et dans l'avenir pas très éloigné et la demi-place qui leur était accordée au niveau des votes ("les retraités ne sont pas des demi-militants, des demi-manifestants, des demi-organisateurs" était une vérité nette qu'il fallait dire fortement, en accord avec le document d'orientation). Ma déception à l'égard des représentants de l'UCR fut grande, ils intervenaient sur des généralités connues de tous et ne disaient pas un mot sur ce problème concret, réel, immédiat qui concernait tous les militants retraités et dont ils étaient censés être les représentants. L'avenir fera heureusement encore évoluer la démocratie syndicale... ce sera un bien pour tous.

► André ALLEGRET



➤ PRÉVOYANCE
DES BRANCHES
PROFESSIONNELLES

un
assureur
dédié



GRUPEMENT NATIONAL DE PRÉVOYANCE



29 boulevard Edgar Quinet ➤ 75014 Paris
Tél : 01 43 55 77 77 ➤ www.gnp.fr